

RAPPORT

SLVD

Unité
PHRU

Juin 2019

Attributions de logement social en Martinique

Analyse SNE



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MARTINIQUE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	2019-06-05	

Affaire suivie par

Vanessa CORRE - SLVD/PHRU
Tél. : / Fax :
Courriel : Vanessa.Corre@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Vanessa CORRE- Service Logement et Ville Durable

Relecteur

Référence(s) intranet

<http://>

SOMMAIRE

1 - PRÉAMBULE.....	4
1.1 - Le Système National d'Enregistrement (SNE).....	4
1.2 - Zonage utilisé.....	4
2 - LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL.....	5
2.1 - Un nombre d'attributions en hausse.....	5
2.2 - Guichets enregistreurs : prépondérance des bailleurs sociaux.....	6
2.3 - Commune du logement attribué : Deux tiers des 1 ^{er} souhaits satisfaits.....	7
2.4 - Délai d'attribution : Un délai d'attente court à nuancer.....	9
2.5 - Taille des ménages.....	11
2.6 - Mode de logement d'origine.....	12
2.7 - Age du demandeur.....	13
2.8 - Taille du logement attribué : un choix respecté.....	14
2.9 - Composition familiale des ménages.....	15
2.10 - Nature des revenus du demandeur.....	16
2.11 - Revenus par rapport aux plafonds HLM.....	17
3 - CONCLUSION.....	18
4 - ANNEXE : COMPARAISON DOM.....	19

1 - Préambule

1.1 - Le Système National d'Enregistrement (SNE)

Le Système National d'Enregistrement centralise l'intégralité des demandes de logements sociaux sur le territoire national. Il est alimenté par les différents guichets enregistreurs (bailleurs, CCAS, etc) auxquels peuvent s'adresser les demandeurs ainsi que par le site Internet Grand Public du SNE. Chaque demandeur se voit attribuer un numéro unique.

Dans le SNE sont également consignées les informations relatives à l'évolution des demandes: leur renouvellement et/ou leur radiation.

L'objectif du SNE est triple : faciliter les démarches des demandeurs (une seule demande qui sera consultée par tous les bailleurs), améliorer la connaissance des demandes et pouvoir analyser les attributions. L'analyse des demandes ayant fait l'objet d'un précédent rapport, nous nous intéressons ici aux attributions et à leur lien avec les demandes.

1.2 - Zonage utilisé

Les analyses ont été menées au niveau des zones d'emploi et des EPCI. Pour rappel, la Martinique compte 6 zones d'emploi :

- **Centre Atlantique** : Le Gros-Morne, La Trinité, Le Robert et Sainte-Marie
- **Nord Atlantique** : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Grand'Rivière, Le Lorrain, le Marigot et Macouba
- **Nord Caraïbe** : Bellefontaine, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Le Carbet, Le Prêcheur, Le Morne-Rouge, Le Morne-Vert et Saint-Pierre
- **Sud Caraïbe** : Les Anses d'Arlet, Ducos, Le Diamant, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Sainte-Luce et Les Trois-Ilets
- **Sud** : Le François, Le Marin, Le Vauclin, Rivière-Pilote et Sainte-Anne
- **Centre Martinique** : Fort-de-France, le Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher

Les chiffres des attributions pour les autres DOM sont donnés en annexe.

2 - Les attributions de logement social

2.1 - Un nombre d'attributions en hausse

Entre 2016 et 2018, le nombre d'attributions et le nombre de demandes ont tous les deux augmenté de 10 % en Martinique. Comme le montrent les Fig. 1 et 2 ci-dessous, l'évolution par zone d'emploi est plus contrastée : les zones Centre Atlantique et Nord Atlantique ont vu leur nombre d'attributions diminuer alors que la demande y est en hausse; dans le Nord Caraïbe, nombre d'attributions et demande sont en baisse; dans les autres zones d'emploi les demandes ont augmenté moins vite (10-11%) que les attributions (hausse entre 15-30%).

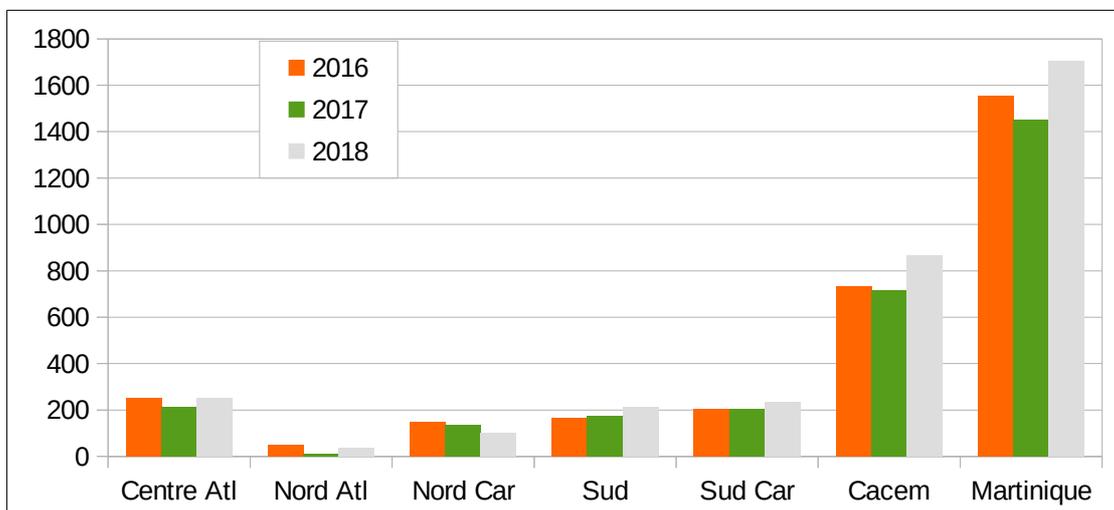


Fig. 1 : Evolution du nombre d'attributions

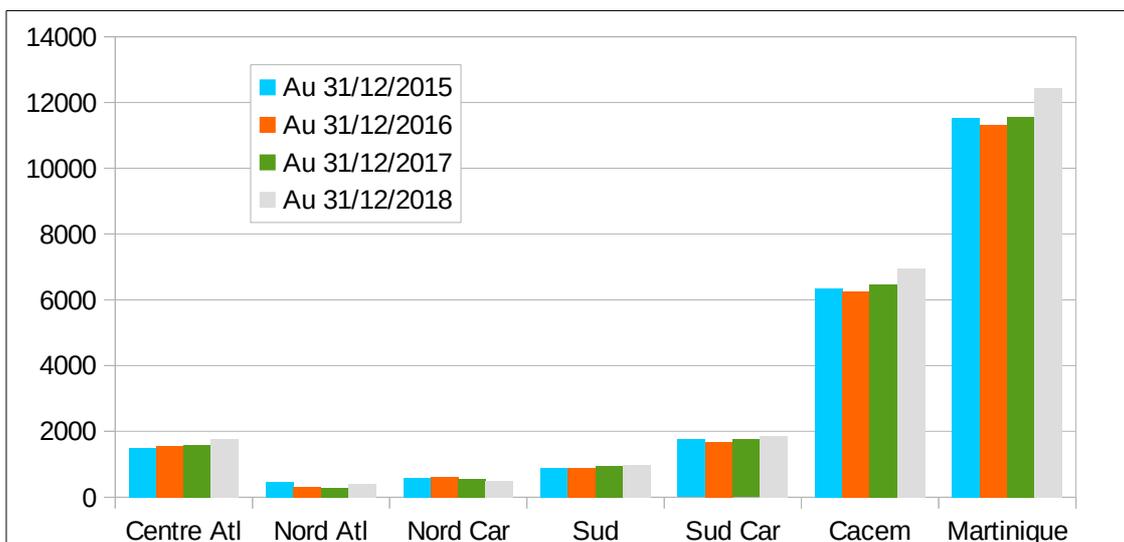


Fig. 2 : Evolution de la demande en stock

2.2 - Guichets enregistreurs : prépondérance des bailleurs sociaux

Les trois quarts (73%) des attributions de 2018 concernent des demandeurs qui avaient adressé leur demande directement aux bailleurs sociaux. Ce chiffre est supérieur de 9 points au taux des demandes faites auprès des bailleurs (64%).

A l'inverse, les attributions de logement à des personnes qui avaient fait leur demande via le site Internet (18%) sont inférieures de 7 points par rapport aux demandes totales réalisées à ce même guichet (25%).

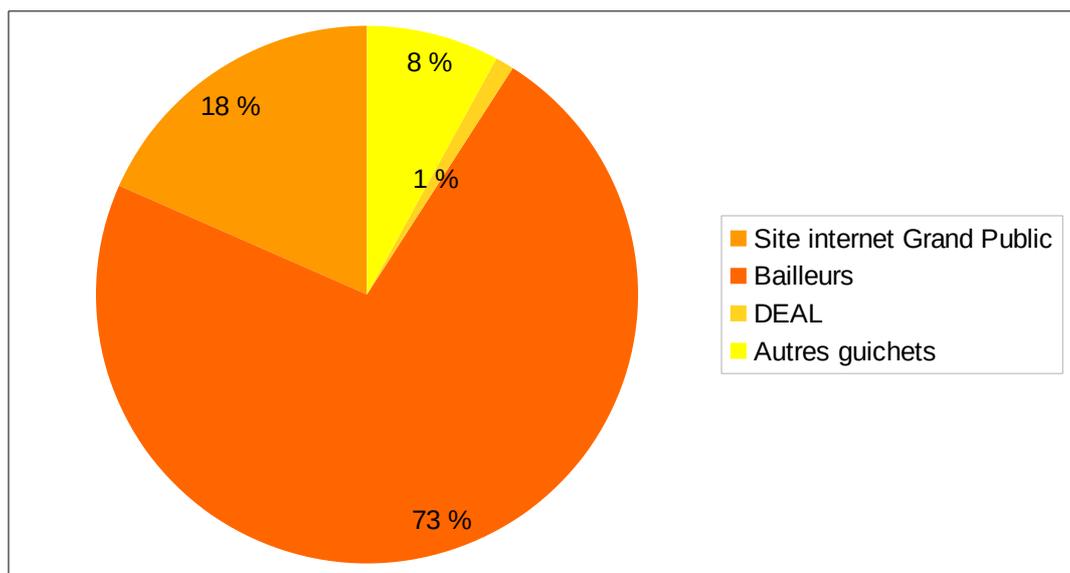


Fig. 4 : Répartition des attributions en Martinique en fonction du guichet enregistreur de la demande

2.3 - Commune du logement attribué : Deux tiers des 1^{er} souhaits satisfaits

A l'échelle de la Martinique, 69 % des attributions ont satisfait le 1^{er} souhait de commune des demandeurs. Ce taux varie d'une zone d'emploi à l'autre : entre 57 % (Nord Caraïbe et Sud Caraïbe) et 75 % (Nord Atlantique). Le taux de satisfaction atteint 80 % lorsque l'on considère la zone d'emploi souhaitée.

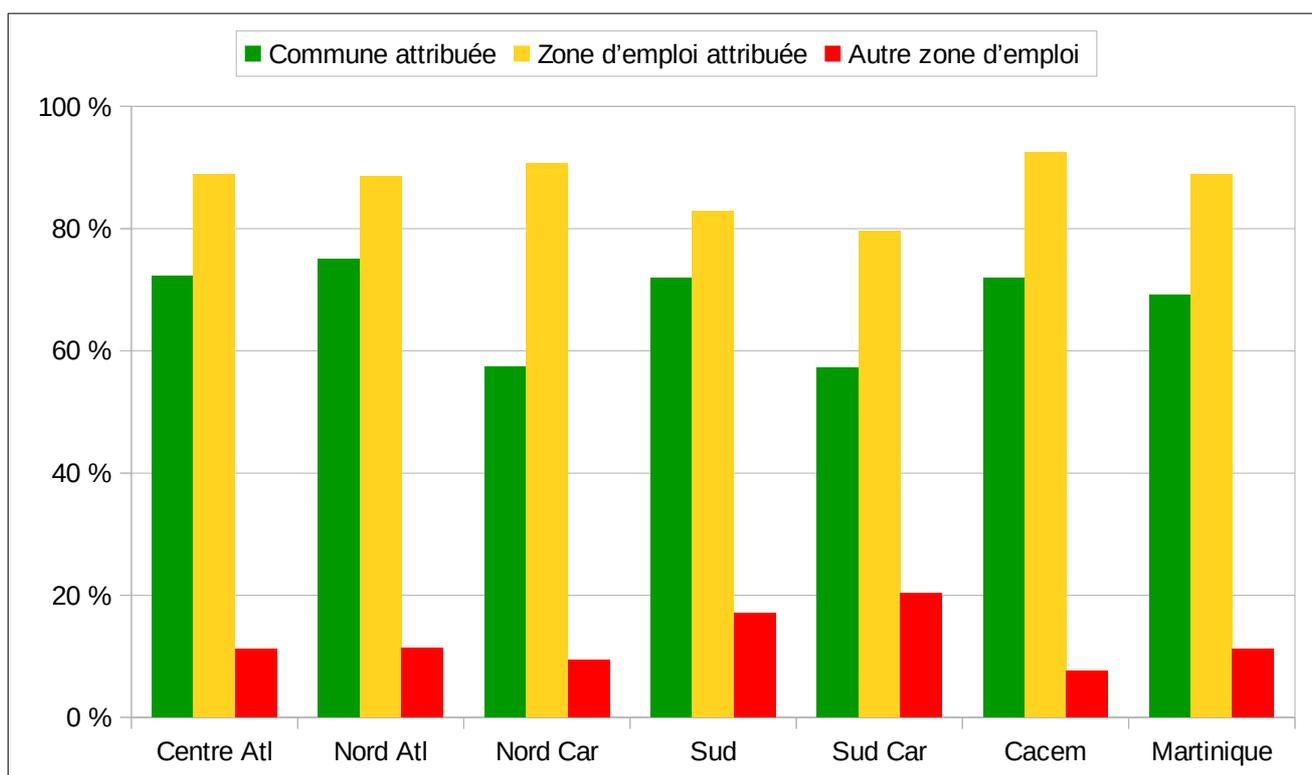


Fig. 4 : Comparaison commune souhaitée vs commune attribuée

Le détail du taux de satisfaction par commune est donné dans le tableau suivant (Tab.1). Les communes les moins « satisfaites » sont Grand'Rivière (0%), Schoelcher (13%), Le Diamant et Le Prêcheur (25%). Il convient bien sûr de relativiser ces chiffres avec le nombre réel d'attributions : 1 seule attribution à Grand'Rivière par exemple.

Zone d'emploi souhaitée	Commune souhaitée	Nombre d'attributions	Commune attribuée	Zone d'emploi attribuée	Autre zone d'emploi
Centre Atlantique	Gros-Morne	22	50 %	86 %	14 %
	La Trinité	69	70 %	87 %	13 %
	Le Robert	75	61 %	83 %	17 %
	Sainte-Marie	86	90 %	97 %	3 %
Nord Atlantique	Basse-Pointe	2	100 %	100 %	0 %
	Grand'Rivière	2	0 %	100 %	0 %
	L'Ajoupa-Bouillon	6	100 %	100 %	0 %
	Le Lorrain	18	67 %	78 %	22 %
	Le Marigot	13	85 %	92 %	8 %
	Macouba	3	67 %	100 %	0 %
Nord Caraïbe	Bellefontaine	14	43 %	86 %	14 %
	Case-Pilote	11	55 %	82 %	18 %
	Fonds-Saint-Denis	1	100 %	100 %	0 %
	Le Carbet	19	37 %	84 %	16 %
	Le Morne-Rouge	19	63 %	95 %	5 %
	Le Prêcheur	4	25 %	100 %	0 %
	Saint-Pierre	28	79 %	96 %	4 %
Sud	Le François	80	66 %	76 %	24 %
	Le Marin	55	78 %	93 %	7 %
	Le Vauclin	26	69 %	81 %	19 %
	Rivière-Pilote	30	73 %	83 %	17 %
	Sainte-Anne	8	88 %	88 %	13 %
Sud Caraïbe	Ducos	66	38 %	68 %	32 %
	Le Diamant	12	25 %	58 %	42 %
	Les Anses-d'Arlet	13	77 %	100 %	0 %
	Les Trois-Îlets	20	50 %	80 %	20 %
	Rivière-Salée	32	63 %	97 %	3 %
	Saint-Esprit	48	88 %	94 %	6 %
	Sainte-Luce	45	56 %	69 %	31 %
CACEM	Fort-de-France	511	83 %	95 %	5 %
	Le Lamentin	252	68 %	89 %	11 %
	Saint-Joseph	48	71 %	94 %	6 %
	Schoelcher	77	13 %	84 %	16 %

Tab. 1 : Répartition des attributions par commune

2.4 - Délai d'attribution : Un délai d'attente court à nuancer

Le délai moyen d'attribution sur la Martinique en 2018 est légèrement inférieur à 13 mois. Ainsi, deux tiers des attributions se font dans une durée inférieure à l'année. Cependant, ce délai, relativement court, est à nuancer car il apparaît dans le SNE que le taux de renouvellement des demandes est faible. Il y a ainsi eu en 2018 environ 5900 demandes radiées pour non renouvellement et, sur la même période, plus de 8400 nouvelles demandes.

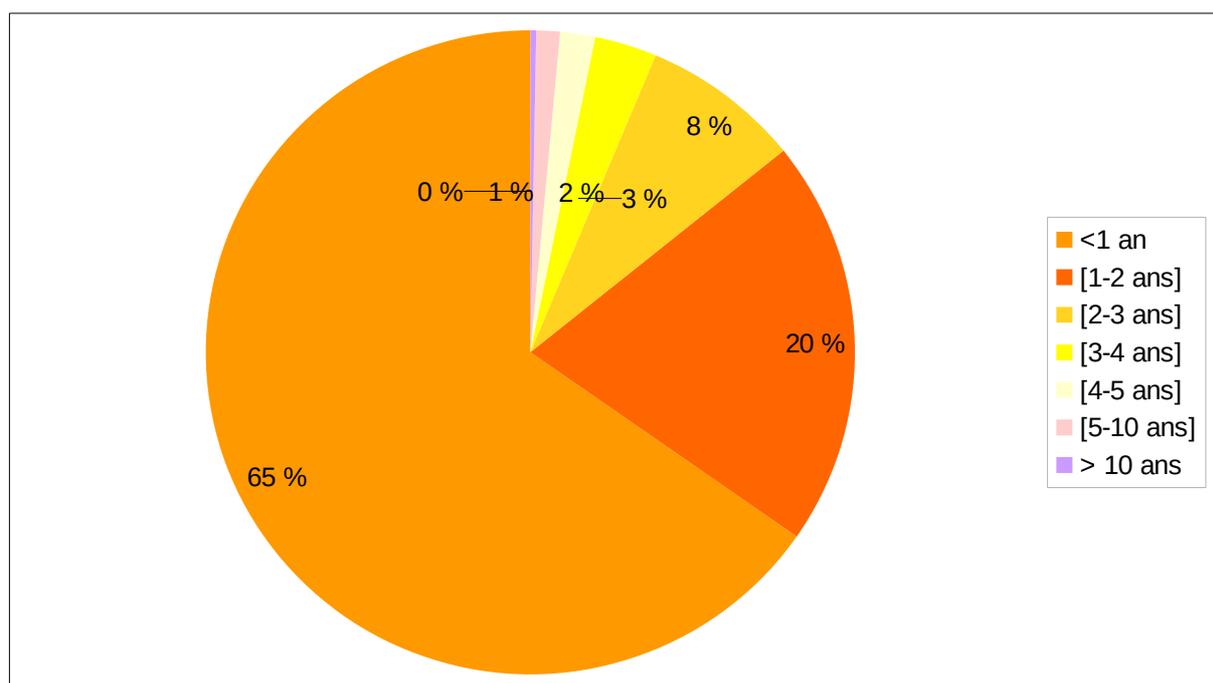


Fig. 5 : Répartition des attributions en Martinique suivant l'ancienneté de la demande

Les délais d'attribution sont particulièrement bas sur les zones Nord Atlantique et Sud avec respectivement des taux de 86 et 73 % pour la tranche [< 1 an]. C'est sur la CACEM que le délai est le plus élevé.

	Nombre d'attributions	Délai d'attribution						
		<1 an	[1-2 ans]	[2-3 ans]	[3-4 ans]	[4-5 ans]	[5-10 ans]	> 10 ans
Centre Atlantique	251	64 %	19 %	11 %	2 %	3 %	1 %	1 %
Nord Atlantique	44	86 %	5 %	0 %	7 %	0 %	2 %	0 %
Nord Caraïbe	105	66 %	21 %	6 %	5 %	3 %	0 %	0 %
CAP NORD	400	67 %	18 %	9 %	3 %	3 %	1 %	1 %
Sud	213	73 %	18 %	7 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Sud Caraïbe	233	64 %	24 %	7 %	5 %	0 %	0 %	0 %
CAESM	446	68 %	21 %	7 %	3 %	1 %	0 %	0 %
CACEM	869	63 %	21 %	8 %	3 %	2 %	2 %	0 %
Martinique	1715	65 %	20 %	8 %	3 %	2 %	1 %	0 %

Tab. 2 : Répartition des attributions de logement social suivant la zone d'emploi et l'ancienneté de la demande

Lorsque l'on s'intéresse au délai d'attribution en fonction du guichet enregistreur de la demande (Tab. 3), il apparaît que la DEAL et les « autres guichets » (CCAS etc) ont des délais moindres (entre 76 et 79 % des attributions ont moins d'un an d'ancienneté).

Guichet enregistreur de la création	Nb d'attributions	Délai d'attribution						
		<1 an	[1-2 ans]	[2-3 ans]	[3-4 ans]	[4-5 ans]	[5-10 ans]	> 10 ans
Site internet Grand Public	315	68 %	25 %	6 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Bailleurs	1245	63 %	19 %	9 %	4 %	2 %	2 %	0 %
DEAL	19	79 %	16 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres guichets	136	76 %	20 %	4 %	0 %	1 %	0 %	0 %

Tab.3 : Répartition des attributions suivant l'ancienneté de la demande et le guichet enregistreur

2.5 - Taille des ménages

Les personnes seules représentent 28 % des attributions en Martinique et les ménages de deux personnes 36 % (Fig.5). Leur somme (74%) est équivalente à la part de ces mêmes deux catégories dans les demandes en stock au 31/12/2018 (71%).

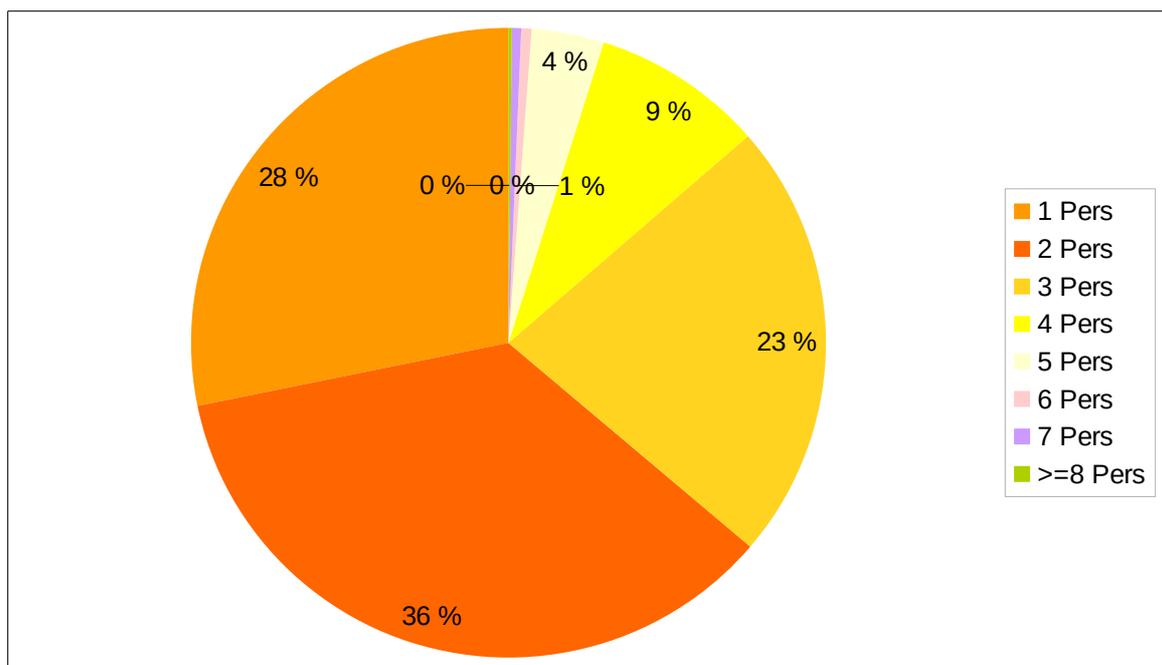


Fig. 6 : Répartition des attributions en Martinique suivant le nombre de personnes composant le foyer

La répartition est sensiblement la même dans les 3 EPCI (Tab. 4).

	Nombre d'attributions	Taille des ménages							
		1 Pers	2 Pers	3 Pers	4 Pers	5 Pers	6 Pers	7 Pers	>=8 Pers
Centre Atlantique	251	18 %	43 %	22 %	12 %	4 %	1 %	0 %	0 %
Nord Atlantique	44	18 %	30 %	36 %	9 %	7 %	0 %	0 %	0 %
Nord Caraïbe	105	35 %	26 %	24 %	10 %	5 %	1 %	0 %	0 %
CAP NORD	400	23 %	37 %	24 %	11 %	5 %	1 %	0 %	0 %
Sud	213	21 %	34 %	26 %	12 %	5 %	1 %	1 %	0 %
Sud Caraïbe	233	31 %	37 %	22 %	7 %	1 %	0 %	0 %	0 %
CAESM	446	26 %	36 %	24 %	9 %	3 %	1 %	1 %	0 %
CACEM	869	32 %	35 %	21 %	7 %	4 %	0 %	0 %	0 %
Martinique	1715	28 %	36 %	23 %	9 %	4 %	1 %	0 %	0 %

Tab. 4 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et la taille des ménages

2.6 - Mode de logement d'origine

La quasi majorité (47%) des personnes auxquelles un logement social a été attribué vivait chez un tiers. Un cinquième (20%) était déjà dans le parc social (mutation interne). Ces chiffres sont en accord avec la situation des demandeurs au 31/12/2018 : 50 % logés chez un tiers et 20 % dans le parc social.

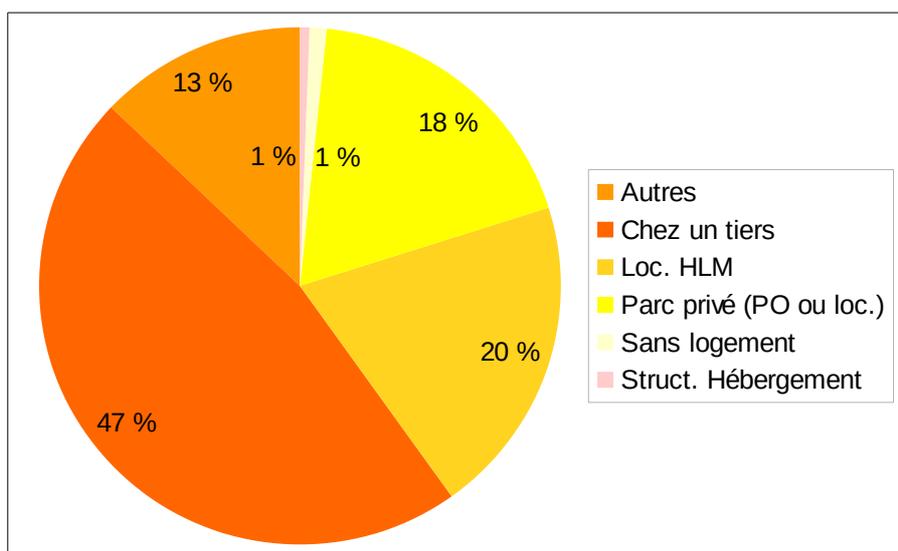


Fig. 7 : Répartition des attributions en Martinique suivant le mode de logement d'origine

	Nombre d'attributions	Mode de logement d'origine					
		Autres	Chez un tiers	Loc. HLM	Parc privé (PO ou loc.)	Sans logement	Struct. Hébergement
Centre Atlantique	251	10 %	52 %	16 %	18 %	4 %	0 %
Nord Atlantique	44	20 %	45 %	20 %	14 %	0 %	0 %
Nord Caraïbe	105	13 %	49 %	18 %	19 %	0 %	1 %
CAP NORD	400	12 %	50 %	17 %	18 %	3 %	1 %
Sud	213	19 %	43 %	20 %	16 %	1 %	0 %
Sud Caraïbe	233	19 %	43 %	20 %	17 %	0 %	1 %
CAESM	446	19 %	43 %	20 %	17 %	0 %	1 %
CACEM	869	10 %	47 %	22 %	20 %	1 %	0 %
Martinique	1715	13 %	47 %	20 %	18 %	1 %	1 %

Tab. 5 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et le mode de logement actuel

2.7 - Age du demandeur

La tranche d'âge qui se voit attribuer le plus de logements en 2018 est celle des [24-39 ans], avec 48 %. Il s'agit de la tranche majoritaire sur toutes les zones d'emploi sauf sur le Nord Atlantique où les [40-64 ans] sont un peu plus nombreux (45 contre 43%). La part des plus jeunes demandeurs (<24 ans) est globalement deux fois plus faible que celle des plus âgés (>=65 ans).

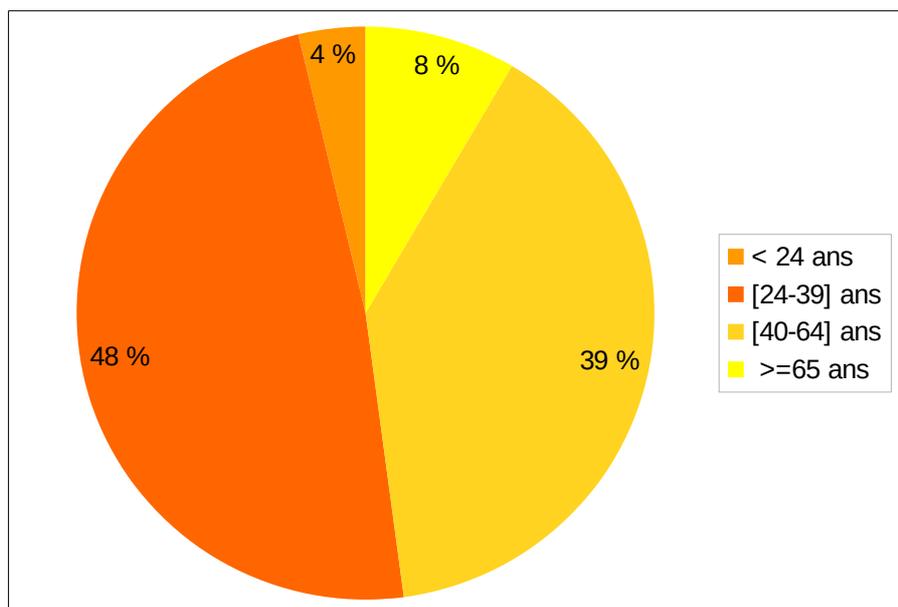


Fig. 8 : Répartition des attributions en Martinique suivant l'âge du demandeur

	Nombre d'attributions	Age du demandeur			
		< 24 ans	[24-39] ans	[40-64] ans	>=65 ans
Centre Atlantique	251	4 %	51 %	38 %	6 %
Nord Atlantique	44	5 %	43 %	45 %	7 %
Nord Caraïbe	105	8 %	50 %	33 %	10 %
CAP NORD	400	5 %	50 %	38 %	7 %
Sud	213	6 %	48 %	38 %	8 %
Sud Caraïbe	233	2 %	44 %	45 %	9 %
CAESM	446	4 %	46 %	42 %	8 %
CACEM	869	3 %	49 %	39 %	9 %
Martinique	1715	4 %	48 %	39 %	8 %

Tab. 6 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et l'âge du demandeur

2.8 - Taille du logement attribué : un choix respecté

Presque la moitié (47%) des attributions sont des logements de type T3, il s'agit de la taille la plus représentée dans toutes les zones d'emploi.

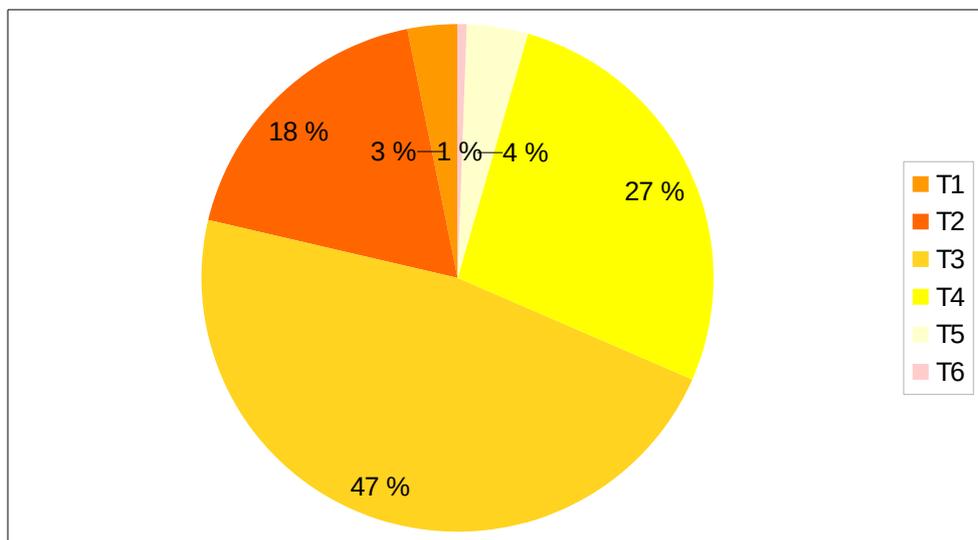


Fig. 9 : Répartition des attributions en Martinique suivant la typologie

	Nombre d'attributions	Typologie attribuée					
		T1	T2	T3	T4	T5	T6
Centre Atlantique	251	2 %	12 %	51 %	29 %	6 %	0 %
Nord Atlantique	44	2 %	11 %	50 %	34 %	2 %	0 %
Nord Caraïbe	105	6 %	21 %	40 %	32 %	1 %	0 %
CAP NORD	400	3 %	15 %	48 %	31 %	4 %	0 %
Sud	213	1 %	12 %	46 %	35 %	5 %	1 %
Sud Caraïbe	233	4 %	21 %	52 %	21 %	1 %	1 %
CAESM	446	3 %	17 %	49 %	28 %	3 %	1 %
CACEM	869	4 %	21 %	46 %	25 %	4 %	1 %
Martinique	1715	3 %	18 %	47 %	27 %	4 %	1 %

Tab. 7 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et la typologie

Le tableau suivant (Tab. 8) montre que la majorité des ménages obtiennent un logement dont la taille est conforme à leur demande, hormis pour les demandeurs de chambre/T1 qui, bénéficient davantage de T2. Les 2 seules demandes de T6 et + n'ont pas été satisfaites.

Typologie demandée	Typologie attribuée					
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Chambre ou T1	33 %	55 %	10 %	1 %	0 %	0 %
T2	6 %	56 %	36 %	2 %	0 %	0 %
T3	1 %	4 %	74 %	20 %	2 %	0 %
T4	0 %	0 %	14 %	75 %	9 %	2 %
T5	0 %	0 %	0 %	15 %	69 %	15 %
T6 et plus	0 %	0 %	50 %	50 %	0 %	0 %

Tab. 8 : Taux de satisfaction des demandes suivant la taille du logement souhaitée (Martinique)

2.9 - Composition familiale des ménages

Les personnes seules et les personnes seules avec 1 personne à charge représentent la majorité (60 %) des attributions, ce qui est en adéquation avec le fait que ces deux catégories de ménage forment aussi les deux tiers des demandeurs.

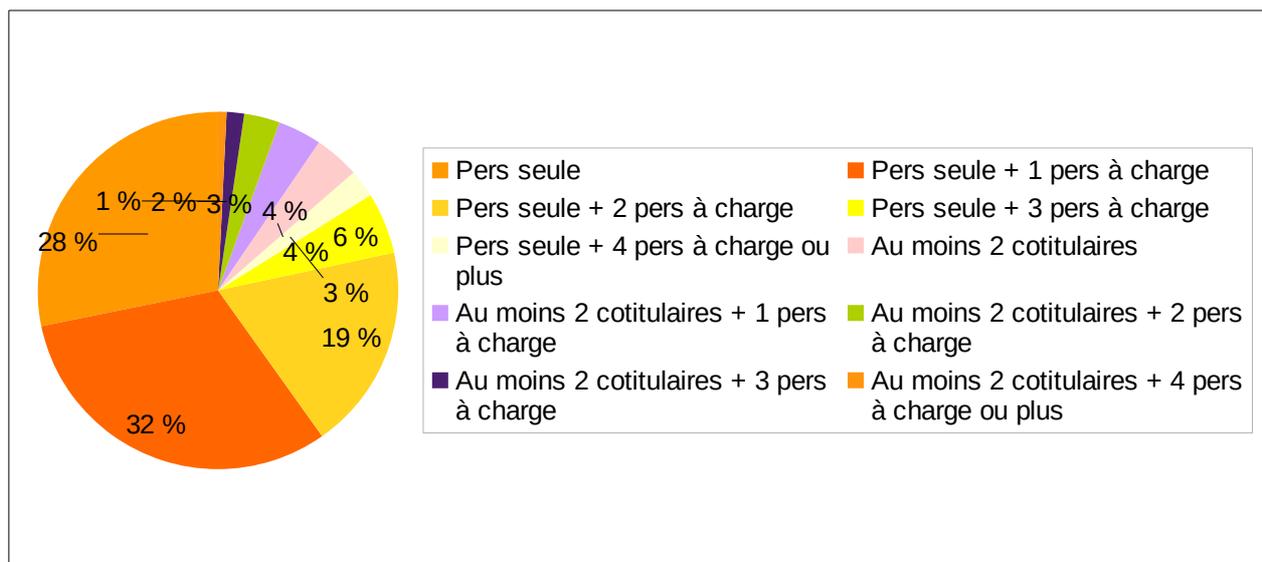


Fig.10: Répartition des attributions en Martinique suivant la composition familiale

La proportion est toutefois un peu moins forte sur le Nord Atlantique où il s'agit plutôt des personnes seules avec 1 ou 2 personnes à charge qui bénéficient majoritairement des attributions.

	Nombre d'attributions	Composition familiale									
		Pers seule	Pers seule + 1 pers à charge	Pers seule + 2 pers à charge	Pers seule + 3 pers à charge	Pers seule + 4 pers à charge ou plus	Au moins 2 cotitulaires	Au moins 2 cotitulaires + 1 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 2 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 3 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 4 pers à charge ou plus
Centre Atlantique	251	18 %	39 %	19 %	8 %	4 %	4 %	2 %	4 %	1 %	0 %
Nord Atlantique	44	18 %	27 %	36 %	2 %	7 %	2 %	0 %	7 %	0 %	0 %
Nord Caraïbe	105	35 %	24 %	17 %	5 %	3 %	3 %	6 %	5 %	3 %	0 %
CAP NORD	400	23 %	34 %	21 %	7 %	4 %	4 %	3 %	5 %	2 %	0 %
Sud	213	21 %	31 %	22 %	8 %	2 %	3 %	4 %	4 %	2 %	2 %
Sud Caraïbe	233	31 %	35 %	18 %	4 %	1 %	3 %	4 %	3 %	0 %	1 %
CAESM	446	26 %	33 %	20 %	6 %	2 %	3 %	4 %	3 %	1 %	2 %
CACEM	869	32 %	30 %	17 %	5 %	2 %	5 %	4 %	3 %	2 %	1 %
Martinique	1715	28 %	32 %	19 %	6 %	3 %	4 %	4 %	3 %	2 %	1 %

Tab.9 : Répartition des demandes de logement social suivant la zone d'emploi et la composition du ménage

2.10 - Nature des revenus du demandeur

La moitié (50%) des attributions sont faites à un demandeur ayant un travail. Ce chiffre est supérieur de 4 points au taux de demandeurs ayant un revenu du travail (46%). Un cinquième des attributions concerne un bénéficiaire du RSA.

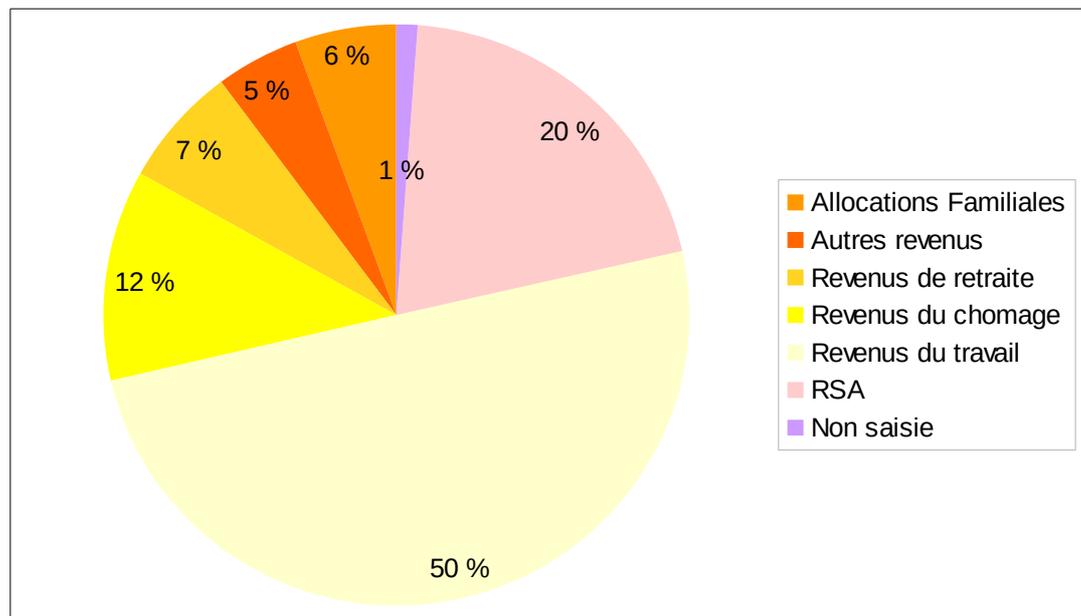


Fig. 11 : Répartition des attributions en Martinique suivant la nature des revenus du demandeur

Les demandeurs ayant un travail sont la catégorie la plus importante à bénéficier d'une attribution quelque soit la zone d'emploi. Cependant le taux varie grandement d'une zone à l'autre : de 38 dans le Centre Atlantique à 55% sur la CACEM.

	Nombre d'attributions	Nature des revenus du demandeur						
		Allocations Familiales	Autres revenus	Revenus de retraite	Revenus du chômage	Revenus du travail	RSA	Non saisie
Centre Atlantique	251	6 %	5 %	7 %	16 %	38 %	28 %	0 %
Nord Atlantique	44	14 %	5 %	5 %	14 %	43 %	18 %	2 %
Nord Caraïbe	105	10 %	3 %	9 %	10 %	43 %	22 %	3 %
CAP NORD	400	8 %	5 %	7 %	14 %	40 %	25 %	1 %
Sud	213	5 %	8 %	5 %	11 %	42 %	29 %	1 %
Sud Caraïbe	233	5 %	6 %	7 %	11 %	54 %	17 %	0 %
CAESM	446	5 %	7 %	6 %	11 %	48 %	22 %	1 %
CACEM	869	5 %	4 %	7 %	11 %	55 %	17 %	1 %
Martinique	1715	6 %	5 %	7 %	12 %	50 %	20 %	1 %

Tab.10 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et la nature des revenus du demandeur

2.11 - Revenus par rapport aux plafonds HLM

85 % des attributions sur le territoire martiniquais concernent des ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond LLTS (Fig.12). Ce taux est supérieur de 6 points à la part de l'ensemble des demandeurs à très faibles revenus (79%) .

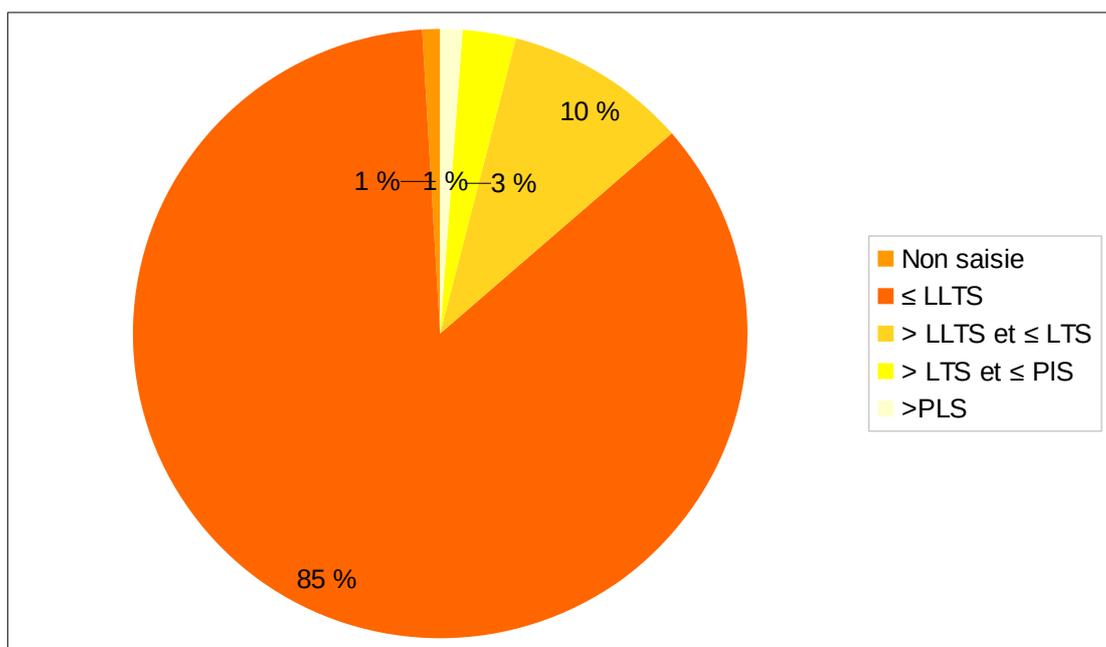


Fig. 12 : Répartition des attributions en Martinique suivant les plafonds HLM

	Nombre d'attributions	Revenus par rapport aux plafonds HLM				
		≤ LLTS	> LLTS et ≤ LTS	> LTS et ≤ PIS	>PLS	Non saisie
Centre Atlantique	251	92 %	6 %	0 %	0 %	0 %
Nord Atlantique	44	91 %	9 %	0 %	0 %	0 %
Nord Caraïbe	105	92 %	7 %	0 %	1 %	0 %
CAP NORD	400	92 %	7 %	0 %	1 %	0 %
Sud	213	92 %	6 %	1 %	0 %	1 %
Sud Caraïbe	233	86 %	8 %	4 %	1 %	1 %
CAESM	446	89 %	7 %	3 %	1 %	1 %
CACEM	869	81 %	12 %	4 %	2 %	1 %
Martinique	1715	85 %	10 %	3 %	1 %	1 %

Tab.11 : Répartition des attributions suivant la zone d'emploi et les plafonds HLM

3 - Conclusion

En 2018, 1715 attributions de logements sociaux ont été réalisées en Martinique (+10 % par rapport à 2016).

Les attributions reflètent assez fidèlement les caractéristiques de la demande globale en termes d'âge des demandeurs, de la composition des ménages, de la nature des revenus et du mode de logement.

Dans 69 % des cas, le demandeur s'est vu attribuer un logement dans la commune qu'il souhaitait.

Hormis pour les logements de type T1, les demandeurs se sont vus majoritairement attribuer un logement de la taille souhaitée.

4 - ANNEXE : COMPARAISON DOM

Zone	Délai d'attribution						
	< 1 an	[1-2] ans	[2-3] ans	[3-4] ans	[4-5] ans	[5-10] ans	> 10 ans
Guadeloupe	83 %	13 %	3 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Guyane	71 %	14 %	8 %	3 %	1 %	2 %	0 %
La Réunion	68 %	22 %	6 %	2 %	1 %	1 %	0 %
Martinique	65 %	20 %	8 %	3 %	2 %	1 %	0 %
FRANCE	67 %	17 %	7 %	4 %	2 %	3 %	1 %

Zone	Taille des ménages							
	1 Pers	2 Pers	3 Pers	4 Pers	5 Pers	6 Pers	7 Pers	>=8 Pers
Guadeloupe	30 %	35 %	20 %	9 %	4 %	1 %	0 %	0 %
Guyane	24 %	28 %	20 %	13 %	7 %	4 %	2 %	1 %
La Réunion	31 %	31 %	19 %	11 %	5 %	2 %	1 %	0 %
Martinique	28 %	36 %	23 %	9 %	4 %	1 %	0 %	0 %
FRANCE	39 %	26 %	17 %	10 %	5 %	2 %	1 %	0 %

Zone	Mode de logement d'origine					
	Autres	Chez un tiers	Loc. HLM	Parc privé (PO ou loc.)	Sans logement	Struct. Hébergement
Guadeloupe	11 %	48 %	25 %	12 %	2 %	1 %
Guyane	12 %	41 %	15 %	19 %	13 %	1 %
La Réunion	17 %	39 %	23 %	16 %	3 %	2 %
Martinique	13 %	47 %	20 %	18 %	1 %	1 %
FRANCE	9 %	25 %	28 %	28 %	7 %	3 %

Zone	Age du demandeur			
	< 24 ans	[24-39] ans	[40-64] ans	>=65 ans
Guadeloupe	12 %	45 %	37 %	5 %
Guyane	13 %	52 %	32 %	4 %
La Réunion	22 %	43 %	31 %	4 %
Martinique	4 %	48 %	39 %	8 %
FRANCE	15 %	44 %	35 %	6 %

Zone	Typologie attribuée					
	Chambre ou T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
Guadeloupe	3 %	16 %	50 %	27 %	4 %	0 %
Guyane	2 %	23 %	41 %	28 %	5 %	1 %
La Réunion	9 %	22 %	39 %	24 %	5 %	0 %
Martinique	3 %	18 %	47 %	27 %	4 %	1 %
FRANCE	8 %	23 %	39 %	24 %	5 %	1 %

Zone	Composition familiale									
	Pers seule	Pers seule + 1 pers à charge	Pers seule + 2 pers à charge	Pers seule + 3 pers à charge	Pers seule + 4 pers à charge ou plus	Au moins 2 cotitulaires	Au moins 2 cotitulaires + 1 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 2 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 3 pers à charge	Au moins 2 cotitulaires + 4 pers à charge ou plus
Guadeloupe	30 %	29 %	17 %	6 %	3 %	6 %	3 %	3 %	1 %	1 %
Guyane	24 %	25 %	17 %	9 %	12 %	3 %	4 %	4 %	1 %	2 %
La Réunion	31 %	24 %	14 %	6 %	4 %	7 %	5 %	5 %	3 %	1 %
Martinique	28 %	32 %	19 %	6 %	3 %	4 %	4 %	3 %	2 %	1 %
FRANCE	39 %	14 %	9 %	3 %	1 %	12 %	8 %	7 %	4 %	2 %

Zone	Nature des revenus du demandeur						
	Allocations Familiales	Autres revenus	Revenus de retraite	Revenus du chômage	Revenus du travail	RSA	Non saisie
Guadeloupe	11 %	5 %	6 %	9 %	43 %	25 %	1 %
Guyane	13 %	8 %	3 %	4 %	53 %	17 %	2 %
La Réunion	4 %	9 %	4 %	12 %	31 %	36 %	4 %
Martinique	6 %	5 %	7 %	12 %	50 %	20 %	1 %
FRANCE	2 %	9 %	7 %	9 %	59 %	12 %	3 %

Zone	Revenus par rapport aux plafonds HLM				
	Non saisie	≤ LLTS	> LLTS et ≤ LTS	LTS et ≤ PL	> PLS
Guadeloupe	1 %	86 %	8 %	3 %	2 %
Guyane	4 %	80 %	6 %	5 %	4 %
La Réunion	4 %	89 %	4 %	2 %	1 %
Martinique	1 %	85 %	10 %	3 %	1 %
FRANCE	3 %	73 %	21 %	2 %	1 %

**Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
MARTINIQUE**

**BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher cedex**

**Tél. : 05 96 59 57 00
fax : 05 96 59 59 32**

